UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1282 **6 avril 2017**

- **Le gouvernement rappelle les mairies à l'ordre concernant la perception de taxes et redevances locales**
- **Dénonciation du « laxisme » de la cour de cassation par rapport au dossier de Jean Léopold Dominique**
- **L'injection de millions de dollars sur le marché par la BRH, un gaspillage, selon l'économiste Eddy Labossière**
- **Haïti-Économie : Commerçants et chefs de famille désespérés face à l'inflation galopante. En cause, la trop faible production de biens et services, selon les économistes**

>> Le gouvernement rappelle les mairies à l'ordre concernant la perception de taxes et redevances locales

Le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales mettent en garde les mairies contre toute perception de manière illégale de taxes et de redevances locales sur les citoyens. Trois circulaires séparées du ministère de l'intérieur du 30 mars 2017 portent sur les taxes et les redevances locales, la publication des arrêtés communaux et les transactions sur le domaine privé de l'État. En ce qui concerne la perception des taxes et des redevances locales, il rappelle aux maires que seule la loi peut créer, augmenter, réduire, modifier ou supprimer un impôt ou une taxe. « Toute décision réglementaire ou tout arrêté visant à créer une taxe non prévue par la loi ou à modifier un impôt établi par la loi est illégale », poursuit-il. Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret du 15 juillet 1988, la Direction générale des impôts est la seule institution habilitée à prélever des taxes et des impôts pour les communes. La commune peut créer des redevances mais celles-ci ne peuvent être payées qu'en contrepartie d'un service spécifique fourni par la commune, souligne le ministère. En rapport aux transactions sur le domaine privé de l'État, il rappelle aux maires qu'il leur est formellement interdit d'effectuer des transactions sur les terrains appartenant à l'État. « Seule la direction générale des impôts est habilitée selon la loi à prendre des mesures concernant l'utilisation des biens du domaine privé de l'État, toutes les transactions qui ne respectent pas ces dispositions sont considérées comme nulles et non avenues ». Dans la circulaire portant sur la publication des arrêtés municipaux, le pouvoir réglementaire attribué par la loi aux autorités municipales doit s'exercer dans le respect du principe de légalité et des procédures en vigueur. « Les arrêtés doivent concerner l'un des domaines de compétence de la commune fixé par la constitution et par la loi, les arrêtés signés par les membres du conseil municipal ou par la commission municipale doivent être transmis à la délégation départementale pour acheminement au ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales pour non objection », fait-il savoir. Depuis quelques temps, des taxes considérées irrégulières sont perçues par des mairies, notamment celle de Port-au-Prince, sur des citoyens dont des propriétaires de maisons sans donner d'explications plausibles.

>> Dénonciation du « laxisme » de la cour de cassation par rapport au dossier de Jean Léopold Dominique

Le président de la Commission indépendante d'appui aux enquêtes relatives aux assassinats des journalistes, Guyler C. Delva, condamne le laxisme de la Cour de cassation par rapport au dossier du journaliste Jean Léopold Dominique assassiné le 3 avril 2000 devant les locaux de sa station Radio Haïti-Inter. À l'occasion du 17e anniversaire de l'assassinat de ce dernier, la Commission dénonce le déni de justice de cette cour. L'attitude de deux juges de la Cour de cassation qui refuseraient de

travailler sur le dossier démontre clairement qu'il y a une « volonté délibérée » de la cour de bloquer cette affaire, met en garde G. Delva. Il critique cette institution qui n'arrive pas à se prononcer sur le dossier trois ans après le recours en récusation de l'ex-sénatrice Lavalas, Mirlande Libérus. Suivant les recommandations du rapport du juge Yvickel Dabrésil rendu public le 17 janvier 2014, Libérus a été citée comme auteure intellectuelle du double assassinat du journaliste Dominique et du gardien de Radio Haïti Inter, Jean-Claude Louissaint. Pas moins de 19 témoins et inculpés ont été entendus à la Cour d'Appel de Port-au-Prince entre le 10 février 2011 et le 5 juin 2013, et parmi eux les anciens présidents René Garcia Préval et Jean Bertrand Aristide respectivement les 7 mars et 8 mai 2014. Des déclarations faites le 25 janvier 2013 par un ancien responsable de sécurité au palais national en 2000 sous la présidence d'Aristide, Oriel Jean, font de Mirlande Libérus celle qui a voulu « faire taire Jean Dominique ». Il a été abattu de plusieurs balles le 2 mars 2015 à Delmas.

>> L'injection de millions de dollars sur le marché par la BRH, un gaspillage, selon l'économiste Eddy Labossière

L'injection par la Banque de la République d'Haïti de 120 millions de dollars américains sur le marché des changes pour tenter de diminuer la dépréciation accélérée de la gourde est perçue par l'économiste Eddy Labossière comme un gaspillage. Il suggère aux responsables de la BRH d'injecter l'argent dans des endroits où les gens vivent dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar américain par jour. Pendant les six dernières années, la Banque centrale a déjà injecté sur le marché près d'un milliard de dollars américains. « Cette solution va durer seulement quelques jours car les banques en Haïti ont un surplus de liquidité qui avoisine les 25 milliards de gourdes. Quelque soit la quantité de dollars mis sur le marché, elle sera absorbée par les agents économiques de la Banque dans moins de quelques jours », augure Labossière. Il rappelle que pendant les 24 derniers mois, la gourde n'a jamais cessé de se déprécier, ce qui est dû à une demande constante du dollar sur le marché. Il faut à présent 75 gourdes pour un dollar américain. « Il faut combattre le dollar avec le dollar en exportant des produits, ce que nous ne faisons pas », regrette Labossière en pointant du doigt les infrastructures de productions défaillantes. Le chef de l'État doit relancer le pays sur la voie de la croissance à travers la production agricole. La BRH a décidé de mettre 120 millions de dollars américains sur le marché des changes pendant l'exercice fiscal 2016-2017 afin de contenir la décote de la monnaie locale. Au cours de mars, elle a annoncé l'injection de 20 millions de dollars américains sur le marché pour stabiliser le taux de change.

>> Haïti-Économie : Commerçants et chefs de famille désespérés face à l'inflation galopante. En cause, la trop faible production de biens et services, selon les économistes

Plusieurs commerçants/es, dont des chefs de familles, expriment leur désespoir à propos de l'inflation observée dans le pays. En plus d'empêcher les familles de subvenir à leurs besoins, l'augmentation des prix, particulièrement ceux des produits de première nécessité, entraîne une baisse des ventes, souligne Yannick Cajuste qui garde un œil attentif sur son étalage au marché de Delmas 32 : « la population n'a plus les moyens d'acheter les produits dû à leurs prix qui ne cessent de grimper ». Face à l'augmentation du coût des produits de première nécessité, susceptible d'appauvrir d'avantage les ménages, la commerçante Finette Verdier réclame des interventions urgentes de l'État, notamment un meilleur contrôle des douanes. « Le prix de la marmite de riz est passé de 175 à 200 gourdes, alors qu'elle se vendait autrefois à 125 gourdes. La marmite de haricot se vendait à 250 gourdes, elle est passée à 350 gourdes », déplore Jocelyne Volcy assise devant sa baraque d'épices. « De mars 2014 à mars 2017, la gourde a perdu 60% de sa valeur. Il faut plus de gourdes pour acheter les mêmes biens », déplore l'économiste Etzer Emile. Il faut à présent 75 gourdes pour un dollar américain. Dans le panier de la ménagère, près de 55% des dépenses sont des produits alimentaires. Une faiblesse dans la production agricole est la cause de cette situation. Au-delà des biens importés, les produits agricoles ont un pourcentage estimé à 40% dans la production interne. Le cyclone Matthew a occasionné une baisse dans la production créant un manque de disponibilité des produits alimentaires notamment dans le Sud du pays.

A lire également:

- Les premières mesures du nouveau gouvernement seraient « floues et incohérentes », dixit Jean-Charles Moïse (http://www.alterpresse.org/spip.php?article21492);
- Des organisations féministes plaident en faveur d'une meilleure protection des droits de la femme (http://www.alterpresse.org/spip.php?article21487);
- La Pohdh plaide en faveur de véritables « politiques publiques » répondant aux besoins d'Haïti (http://www.alterpresse.org/spip.php?article21483);
- 300 000 enfants en domesticité en Haïti, victimes de traite, selon le Comité national contre la traite des personnes (http://www.alterpresse.org/spip.php?article21481).